

MOTION PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION SEINE-MOSELLE-RHÔNE

Assemblée générale – 22 novembre 2013 – GPM de Marseille

1. La desserte fluviale du terminal Fos 2XL du GPM de Marseille

Porté par le Grand Port Maritime de Marseille, ce projet de liaison fluviale directe de 10 km, sans écluse, permettrait de massifier la desserte du terminal à conteneurs Fos 2XL, et d'éviter le transit actuel des unités fluviales par le golfe de Fos. Ce terminal a enregistré un trafic de 815 000 EVP en 2012 (en hausse de 15,7 % sur un an).

L'association Seine-Moselle-Rhône apporte son soutien à ce projet de desserte fluviale et espère voir son financement confirmé par les pouvoirs publics et surtout sa réalisation effectivement lancée.

2. Les nombreux soutiens de l'association en région PACA

Parmi les membres qui soutiennent l'action de notre association, il faut souligner, à l'occasion de cet événement marseillais, la présence du Conseil régional PACA, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de PACA, la ville de Marseille et le Grand Port Maritime de Marseille.

L'association Seine-Moselle-Rhône se félicite de ces soutiens actifs en région PACA et considère ces appuis comme stratégiques en vue de l'avancement du projet Saône-Moselle.Saône-Rhin

3. La Mission de reconfiguration créée sur le projet Seine-Nord Europe.

Le Député Rémi Pavros, en charge de la mission de reconfiguration sur le projet Seine-Nord Europe, devrait remettre son rapport d'ici la fin novembre 2013. Le 17 octobre dernier, la Commission européenne a confirmé que le projet de la liaison fluviale Seine-Escaut, dont Seine-Nord Europe constitue le maillon français, était éligible à un co-financement européen à hauteur de 40 % des dépenses.

L'association Seine-Moselle-Rhône se félicite de la confirmation de ce taux de co-financement européen, qui devrait constituer un effet de levier majeur pour le financement de ce projet qu'elle considère comme la priorité numéro 1 en matière d'infrastructure fluviale.

4. Le devenir des études Saône-Moselle.Saône-Rhin en France

Le classement du projet Saône-Moselle.Saône-Rhin par la Commission Mobilité 21 dans les projets à « horizons plus lointains » a abouti à l'arrêt immédiat des études en cours sur le projet Saône-Moselle.Saône-Rhin.

L'association Seine-Moselle-Rhône a publiquement déploré ce classement et le peu de place accordée d'une manière générale par la Commission Mobilité 21 au transport fluvial. Elle souhaite que les études, déjà bien avancées sous la maîtrise d'ouvrage de VNF, soient finalisées et partagées avec les territoires, en vue du débat public prévu par la loi.

5. Le projet Saône-Moselle.Saône-Rhin au cœur du corridor Mer du Nord – Méditerranée

Le projet de liaison fluviale Saône-Moselle.Saône-Rhin a été inscrit parmi les projets fluviaux du réseau central de transport européen, présenté par la Commission européenne en octobre 2011 et décliné en 9 corridors prioritaires. Le projet Saône-Moselle.Saône-Rhin constitue ainsi le principal maillon fluvial manquant du corridor européen prioritaire de transport Mer du Nord – Méditerranée.

Pour l'association Seine-Moselle-Rhône, cette inscription conforte le rôle stratégique de ce projet en vue de l'interconnexion des bassins rhénans et rhodaniens et de l'élargissement de l'hinterland du GPM de Marseille. Elle souligne également les besoins européens en matière de transport plus respectueux de l'environnement et la volonté de l'Union européenne de soutenir, dans cette perspective, le développement le transport fluvial alors que le transport de fret devrait croître de 80 % d'ici 2050. Dans ce contexte, et suite au scrutin européen de juin 2014, l'association intensifiera ses échanges avec les parlementaires européens sur les grands projets de voies navigables.

6. La nécessité de préparer l'avenir avec les régions Franche-Comté et Alsace

A l'occasion de son CA du 4 juillet 2013, le Consortium International pour le développement des Voies navigables a adopté une résolution demandant à l'Etat de respecter l'application de la loi dite « Grenelle 1 » qui prévoyait de conduire à leur terme les études engagées en 2010 sur le projet Saône-Moselle.Saône-Rhin et d'organiser un débat public. Le Consortium rappelle que l'Union Européenne a fixé la date de 2030 comme date butoir pour la mise en place de son réseau central de transport et l'obtention de subventions européennes pour les projets concernés.

Prenant acte de cette résolution, l'association Seine-Moselle-Rhône lance un appel solennel au Consortium International : l'année 2014, correspondant au 10^{ème} anniversaire de la Convention de partenariat entre l'association Seine-Moselle-Rhône et le Consortium, pourrait être l'occasion de conjuguer leurs efforts pour mieux faire entendre la voix des territoires concernés, notamment le Grand Est, sur ce projet d'infrastructure de dimension européenne.